

# moteur

Le magazine des coopératives d'activités  
et d'emploi® des Côtes d'Armor



« Ils sont  
entrepreneurs-salariés  
avec les coopératives  
d'activités



## Bâti-PREMIÈRES

Un accompagnement spécifique  
pour les femmes dans le bâtiment. P7

## Sommaire

- 2** **Témoignages**  
Entreprendre en coopératives d'activités
- 4** **Les coopératives**  
Au cœur du département
- 5** **Avant-PREMIÈRES**  
Du consultant au paysagiste...
- 6** **Coop Domi Ouest**  
Des professionnels du service à la personne
- 7** **Bâti-PREMIÈRES**  
Entreprendre autrement dans le bâtiment
- 8** **Actualités  
des coopératives**

# Les cadres et la CAE : une question d'équilibre

Nombreux sont les cadres ou les professions intellectuelles qui poussent d'eux-mêmes la porte d'une CAE et s'y installent. Malgré leur niveau d'étude et leur autonomie dans la création de leur activité, « ils intègrent une CAE pour le concept, les conseils, l'accompagnement, les valeurs et parce qu'ils cherchent un environnement de travail plus respectueux », explique Sylvain Couanon, qui accompagne les porteurs de projets à Avant-PREMIÈRES. Rencontres.

## Témoignage



### Un soutien et une motivation à réussir

« Je suis entré à la coopérative pour valider mon projet, être accompagné dans ma phase de démarrage et être libéré des sujets juridiques, des déclarations fiscales, sociales, pour ne me consacrer qu'au développement de mon projet. Dans les autres contextes de création, le chef d'entreprise est généralement seul et il doit prendre les bonnes décisions. L'idée de rencontrer d'autres personnes, que chacun fasse part de son expérience, de ses attentes, de ses besoins, c'est une forme de soutien et de motivation à réussir. Je suis satisfait car, avec d'autres porteurs de projets qui proposent des services aux entreprises, nous nous sommes associés pour réfléchir et créer ensemble des outils de communication communs. Même si certains d'entre nous travaillent dans le même domaine, nous nous sommes vite aperçus que nous étions complémentaires et non concurrents ! D'ailleurs, ces complémentarités nous ont permis de nous fédérer pour répondre à des besoins là où, seules, nos compétences n'auraient pas suffi. Je trouve à la coopérative de la sérénité et de l'assurance pour mon projet tant auprès de l'équipe de permanents qu'auprès des autres chefs d'entreprise. Mais aussi des moments de détente et de franche rigolade ».

**Didier BENOIT**, chargé de développement commercial,  
vice-président du club des créateurs et repreneurs  
d'entreprises des Côtes d'Armor.  
06 32 78 43 86 – info@db-com.fr – www.db-com.fr



### Un monde professionnel plus humaniste

Quand Evelyne a eu le sentiment d'être en décalage entre ce qu'on lui demandait de faire dans son entreprise et la déontologie de son métier, elle a décidé d'exercer sa profession différemment : « Je voulais quitter ce monde mercantile et hautement capitaliste pour quelque chose de plus humaniste ». Mais quoi ? « Vu mon âge, il valait mieux que je garde un statut de salarié. J'ai donc exploré plusieurs pistes : l'intérim, le portage salarial, les groupements d'employeurs... Ils ne répondaient

pas à mes attentes. Je me suis alors intéressée à la CAE à Saint-Brieuc tout en réfléchissant à mon projet. C'était le compromis qui me convenait le mieux : avoir une sérénité dans ma gestion, savoir que s'il m'arrive quelque chose, je peux compter sur une équipe, un cadre, un soutien. De plus, il y a l'échange avec les autres entrepreneurs : une véritable bouffée d'oxygène ! Je fais partie d' « Adéquation » et ce petit groupe me convient très bien. Ces possibilités de rencontres et d'échanges pourraient même, à mon sens, être plus fréquentes ! ».

**Evelyne LHERITEAU**, responsable qualité.  
02 96 75 49 16 – e.lheriteau@sfr.fr – www.qualitele.fr



### ADÉQUATION : un + pour l'entreprise

Adéquation est un groupe  
de travail composé  
d'entrepreneurs-salariés

qui ont mené une réflexion sur l'intérêt pour les entreprises d'externaliser certaines compétences et, donc, de faire appel à leurs savoir-faire. Ils se sont ensuite fédérés pour créer des actions et supports de communication collectifs : site Internet, relations-presses ou marque-page avec leurs coordonnées, que chacun des membres distribue à ses clients. Et bientôt, la participation à un salon costarmorcain des prestataires de services aux professionnels. Chacun profite ainsi du réseau des autres et élargit son propre potentiel client. Rozenn Brigant, entrepreneure-salariée de la coopérative s'est chargée de concevoir logo et charte graphique pour tous les supports de communication.

02 96 52 19 69  
contact@source-de-talents.fr  
www.source-de-talents.fr

# Durable et solidaire : une philosophie

Le succès grandissant des métiers liés au paysage et à l'environnement se retrouve dans la coopérative où les porteurs de projets sont nombreux. Leur rapide autonomie financière n'entrave en rien la décision de certains d'entre eux de rester entrepreneurs-salariés. Leurs métiers rencontrent, dans l'économie sociale et solidaire, une cohérence naturelle : celle du développement durable. Exemples.

## Des valeurs partagées

« J'exerce un métier nouveau, connu surtout au niveau des collectivités locales pour la gestion du cadastre. Au cours de CDD, j'ai été appelé pour une compétence bien particulière, une problématique donnée. L'idée de me mettre à mon compte a germé et par le biais de mon réseau social et associatif, j'ai poussé la porte de la coopérative. C'était parfait ! Je suis habitué à travailler en réseau, je n'avais pas envie de me lancer seul. La mixité professionnelle de la coopérative est intéressante. Les rencontres que l'on y fait sont autant de passerelles possibles entre les compétences. On partage des valeurs, une éthique, on n'est pas là que pour l'argent. L'équipe est là pour nous montrer le chemin, nous épauler tout en nous laissant travailler au rythme que nous nous sommes choisis. Ça rend heureux d'exercer un métier où tu t'épanouis plutôt que de travailler pour manger. Parce qu'il n'y a pas que le boulot dans la vie ! »



**Cyrille MENGUY, géomaticien appliqué à l'environnement. 06 09 09 24 94  
menguy.cyrille@wanadoo.fr**

*Je suis habitué à travailler en réseau. La mixité professionnelle de la coopérative est intéressante.*

## Témoignage

### Mettre en commun des compétences

« J'ai déjà été à mon compte avec un copain. Au moment de créer mon activité, je ne me voyais pas le faire seul. Par la presse, j'ai appris l'existence de la coopérative. J'y suis entré pour de nombreux avantages : cela me permet de me concentrer sur mon travail, d'avoir des conseils, de travailler au réel sans avoir de surprises au niveau des charges la seconde année. De même, je pense que si j'envisage de créer ma propre structure, je bénéficierai d'un accompagnement personnalisé. La coopérative, c'est aussi pour moi, un lieu de rencontre avec d'autres professionnels. Je travaille régulièrement avec des entrepreneurs qui ont des compétences complémentaires des miennes. Cela nous permet d'accepter de plus gros chantiers. C'est aussi ça ma motivation pour travailler en coopérative : aller chercher les autres pour ne pas être seul dans son coin, mettre en commun des compétences et des affinités ».



**David PENAULT, paysagiste.  
06 32 43 32 71 – contact@echiumpaysage.com  
www.echiumpaysage.com**

## édito

**Pour un « Bien-être intérieur brut » !**  
Il semble admis aujourd'hui, que le P.I.B. (Produit Intérieur Brut) ne soit plus la seule mesure économique de la richesse ou encore de la croissance (la crise financière est passée par là !).

Prenons en acte, et félicitons nous en. Depuis longtemps les acteurs de l'économie sociale et solidaire tentent d'expliquer que si le traitement de la catastrophe de l'Erika accroît le PIB, il ne contribue pas, loin s'en faut, au bien-être des riverains et des écosystèmes. Ainsi se posent les limites de l'évaluation, quand celle-ci se cantonne au quantitatif et au monétaire.

**Les coopératives d'activités et d'emploi®, de part leur originalité et leur modèle économique, contribuent, depuis 10 ans, au développement économique de chacun de leur territoire.** Les valeurs qu'elles véhiculent permettent, en plus, de fluidifier des parcours professionnels, d'accompagner des ambitions qui se construisent, de provoquer des liens et de la solidarité qui se jouent des contraintes matérielles.

**La création de « Bien-être intérieur brut » est au cœur de notre action.** Les témoignages de ce premier numéro du journal commun aux coopératives d'activités et d'emploi® des Côtes d'Armor en attestent.  
**Bonne lecture.**

### COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI® DES CÔTES D'ARMOR

43A, rue de Brest - 22360 LANGUEUX  
02 96 52 19 69

contact@avant-premier.es.coop  
www.avant-premier.es.coop

### Comité de rédaction :

Dominique BABILOTTE  
Marie-Laure CHARLES, Sylvain COUANON  
**Maquette :** Emmanuelle PRISS  
09 65 38 50 73

### Imprimerie : JACQ St-Brieuc

Avec le soutien financier du Fonds Social Européen, la DRTEFP, la DDETFP, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général des Côtes-d'Armor, Lannion-Trégor-Agglomérations, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Photo couverture : Cyrille MENGUY et  
Frédérique DESSAUX

# Implantations et actions territoriales.

Les entrepreneurs-salariés des coopératives d'activités des Côtes d'Armor font de la prospective. Leur objectif : participer à la construction d'une économie durable et solidaire.

Le Conseil général des Côtes d'Armor mène depuis 2006 un travail de recherche-action prospectif pour définir les priorités du département à l'horizon 2020. Les travaux ont défini six axes prioritaires. Les entrepreneurs salariés des CAE du 22 ont réfléchi, à la fois en tant que citoyens et en tant qu'entrepreneurs, aux déclinaisons possibles de ces axes, dans leurs activités, dans l'organisation de la coopérative et dans sa contribution au développement du territoire. Le développement durable est le premier enjeu de cette prospective. Un groupe de travail s'est constitué au sein des coopératives pour mettre en œuvre des actions concrètes sur les problématiques d'environnement : diminution de l'utilisation du papier, utilisation du papier recyclé, tri sélectif, co-voiturage pour les déplacements, nourritures bio et équitables pour les réunions.

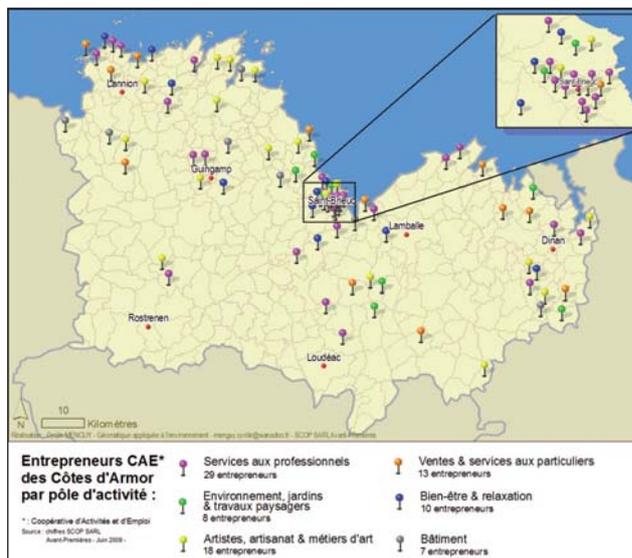
Le deuxième enjeu de "Côtes d'Armor 2020" est celui de la formation tout au long de la vie. Il s'agit de « favoriser la découverte ou la reconversion tout au long de la vie. »

L'évolution de l'emploi conduit à des chemins pluriels. Nous serons salariés, puis entrepreneurs, puis en formation, puis à nouveau salariés ou « à son compte ».

Le passage en coopératives d'activités et d'emploi® est toujours une étape dans ces parcours. On y fait « l'apprentissage » d'un entrepreneuriat responsable. Un « référentiel métier » est en cours d'élaboration dont l'objectif est d'aboutir à la reconnaissance du parcours des entrepreneurs-salariés au sein des coopératives d'activités, de pouvoir valoriser ce parcours dans des CV, ou auprès de partenaires (banques par exemple).

D'autres enjeux portent sur « le vivre ensemble » et la gouvernance et sur les solidarités et la mixité sociale.

Cette dernière est au cœur du dispositif des coopératives d'activités. Elle constitue un élément de structuration et de compréhens-



sion de l'environnement socio-économique dans lequel les entrepreneurs évoluent. Elle permet l'élargissement des points de vue et l'ouverture à l'autre. Il est fondamental que les CAE continuent à ouvrir le champ du possible à tous, sans à-priori ni préjugés.

Enfin, l'innovation (autre thème de la prospective) est, la plupart du temps, perçue à travers le champ de la technologie.

Il est aussi un lieu d'innovation dans lequel chaque entrepreneur-salarié s'inscrit aujourd'hui, c'est celui de l'innovation sociale, celui de la CAE elle-même.

Nous affirmons innover, quand à la « modernisation » du droit du travail (auto-entrepreneur) nous opposons la « protection mutuelle des parcours professionnels », la consolidation du droit social par le contrat de travail, l'association à la gouvernance, la participation et l'intéressement. Le modèle des CAE cherche à anticiper les évolutions sociétales en proposant des solutions qui prennent en compte leur complexité et refuse les solutions simplistes à courte échéance.

*Le développement durable est le premier enjeu de cette prospective.*



## Des pôles de l'économie Sociale et Solidaire dans les Pays. Une bonne nouvelle.

Le Conseil Régional de Bretagne souhaite impulser la création de pôles de l'Économie Sociale et Solidaire portés par les Pays. Sur les Côtes d'Armor, le pays de Dinan (s'appuyant, entre autre, sur le travail de l'association Steredenn) semble bien avancé. D'autres pays entament la réflexion. Nous nous en réjouissons.

Plus que jamais, face aux dérives d'une économie où la rentabilité constitue le seul objectif, et à une société de plus en plus individualiste, l'économie sociale et solidaire représente une voie complémentaire dans laquelle d'autres acteurs peuvent

se reconnaître, apporter leur talent et créer de la richesse. L'économie sociale et solidaire est porteuse de projets au service de tous. Des projets qui se veulent économiquement viables, socialement équitables et écologiquement durables.

Sur notre département, de nombreux porteurs de projets collectifs, s'inscrivant dans ces logiques, sont à la recherche de lieux ressources pour leur faire gagner du temps, de partenaires (techniques, financiers, etc.) pour les accompagner, et de réseaux pour les soutenir. Nous en rencontrons régulièrement dans les réunions d'informations des coopératives d'activités et d'emploi.

C'est à ces manques que les pôles ESS veulent répondre. A leur échelle, les coopératives d'activités et d'emploi® des Côtes d'Armor apporteront un soutien actif à la réalisation de ces pôles.



« Chaque entrepreneur est un tuteur pour l'autre »

### Témoignage *Sylvie Kerdraon.* entrepreneuse-salariée d'Avant-PREMIÈRES

« L'année dernière au début de l'été, j'ai poussé la porte de la SCOP un peu par hasard à l'occasion d'une information collective. Par hasard ? En ressortant de la réunion, j'étais partagée entre la curiosité et l'appréhension. Etre créateur de sa propre entreprise c'est un acte volontaire : il faut se mettre en scène et affronter son public et là ce sont les futurs clients avec leur nécessaire exigence. Je m'étais dis en moi-même : « Pourquoi pas ? Et pourquoi pas moi ? ». Fin août, j'ai suivi une session d'une semaine de préparation à la création d'entreprise dans une autre structure. Le département des Côtes d'Armor ne totalise pas moins de 30 structures qui abordent ce sujet de la création d'entreprise. Puis, l'automne a fait son œuvre de maturation. Et, entre décembre 2008 et le début de l'année 2009 : retour à Avant-PREMIÈRES où j'ai été accompagnée par Sylvain COUANON dans le cadre d'une EPCRE (Evaluation Préalable à la Création d'Entreprise). Ensuite, toutes les étapes se sont enchaînées tout en respectant mon rythme de travail. Ce qui m'a tout de suite attirée, c'est le professionnalisme des interlocuteurs et la déontologie dont ils font preuve dans l'accompagnement des personnes. J'apprécie beaucoup l'esprit dynamique et solidaire qui règne au sein de la coopérative et qui se manifeste au cours des journées d'intégration. Chaque entrepreneur est un tuteur pour l'autre. C'est un réseau interactif en mouvement. Aujourd'hui, j'ai signé une convention. Mais si j'ai besoin de plus de temps pour mener à bien la phase de prospection nécessaire au lancement de mon activité de Consultante en Ingénierie de Formation et Ressources Humaines, je sais que je peux prolonger de 3 mois cette convention. La SCOP apporte la souplesse dont tout créateur a besoin pour bien poser les bases de son activité.

**Sylvie KERDRAON, consultante en formation et ressources humaines.**  
02 96 78 54 38 - rkerdraon@yahoo.fr

### Entreprendre autrement avec Avant-PREMIÈRES

Consultants, formateurs, artisans d'art, artistes, professionnels du bien-être ou du bien vivre, paysagistes, etc. peuvent créer leur activité en étant accompagnés par Avant-PREMIÈRES.

Avec la coopérative d'activités et d'emploi®, ces femmes et ces hommes entreprennent dans un collectif pour ne pas être seuls face à la création. Ils valorisent leur savoir-faire et acquièrent des compétences d'entrepreneur.

Ils bénéficient d'un contrat de travail en CDI qui sécurise leur parcours. Ils délèguent l'administration, la comptabilité, la fiscalité à des professionnels. Ils partagent des valeurs de solidarité et de mutualisation.

## Mode d'emploi des coopératives d'activités

Mieux comprendre les modalités d'intervention des coopératives d'activités et d'emploi® en cinq questions. Plus d'info sur [www.avant-premieres.coop](http://www.avant-premieres.coop)

### Qui peut être dirigé vers une coopérative d'activité ?

La coopérative s'adresse à toute personne qui veut créer son emploi en développant une activité économique mais qui ne souhaite pas ou ne s'estime pas prête à créer immédiatement une entreprise. Le porteur de projet doit posséder un savoir-faire professionnel avéré et être prêt à s'inscrire dans une dynamique collective. La première prise de contact se fait par téléphone en appelant le 02 96 52 19 69 (le standard des Coopératives d'Activités et d'Emploi® des Côtes d'Armor).

### Comment rentrer dans une coopérative ?

Après avoir suivi une information collective de présentation des valeurs et modes organisationnels, le porteur de projet est reçu en entretien individuel à deux reprises par les permanents de la coopérative. Les échanges portent sur le projet, son état d'avancement et le parcours du porteur. Les permanents de la coopérative refusent les a-priori sur les potentiels des projets présentés. C'est la capacité de la personne à atteindre les objectifs de revenus qu'elle s'est fixés, qui est le seul arbitre.

### Quel est le parcours du porteur de projet ?

Lorsque coopérative et porteur de projet sont d'accord pour travailler ensemble, ils signent une « convention d'accompagnement ». Durant les trois premiers mois, le porteur de projet participe avec d'autres entrepreneurs à des ateliers autour de thématiques spécifiques à l'entreprise [communication, commercialisation, gestion, ...]. Il est accompagné individuellement et bénéficie de l'émulation collective. Il peut commencer à prospecter et à vendre des produits ou services. Dès que le résultat de son activité le lui permet, le porteur est embauché en CDI à temps partiel par la coopérative. Il devient entrepreneur-salarié.

### Comment est-il rémunéré ?

La coopérative déduit TVA, achats, investissements et charges d'exploitation (dont la contribution à la coopérative) du chiffre d'affaires réalisé par l'entrepreneur. Il reste alors une somme disponible pour le salaire. La coopérative règle pour lui les charges sociales, salariales et patronales. Il continue, le cas échéant, de percevoir des allocations qu'il peut cumuler dans la limite de la législation en vigueur.

### Et à la sortie ?

L'entrepreneur quitte la coopérative, si son test est probant, pour créer son entreprise. Il a vérifié que son savoir-faire correspondait à un marché, il a acquis les compétences d'entrepreneur. Il peut voler de ses propres ailes ou rester dans la coopérative en devenant associé.

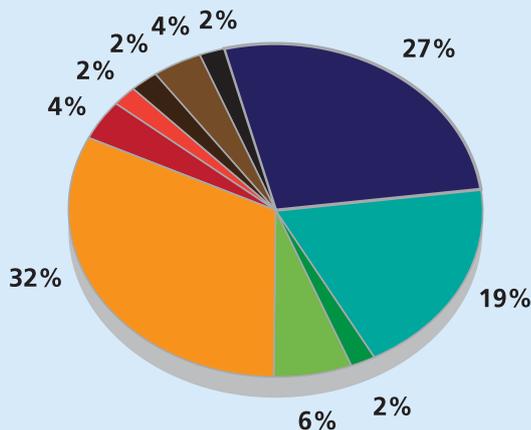
### Les coopératives d'activités et d'emploi® des Côtes d'Armor

**02 96 52 19 69**

[contact@avant-premieres.coop](mailto:contact@avant-premieres.coop)  
[www.avant-premieres.coop](http://www.avant-premieres.coop)

## Coop Domi Ouest : de nombreuses activités à domicile

En juin 2009, 48 entrepreneurs étaient accompagnés par Coop Domi Ouest, la coopérative régionale dédiée aux métiers du service à la personne.



- Assistance informatique et internet à domicile
- Cours à domicile
- Soutien scolaire à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Gardiennage de résidence
- Homme toutes mains
- Assistance administrative à domicile
- Garde d'enfants
- Préparation des repas à domicile

## Entreprendre autrement avec Coop Domi Ouest

Coop Domi Ouest accompagne des entrepreneurs qui créent leur activité dans le domaine du service à la personne, relevant de l'agrément simple. Ils sont cuisiniers à domicile, jardiniers, assistants informatiques. Ils donnent des cours de musique, de langues etc.

Ces femmes et ces hommes bénéficient de l'agrément « service à la personne » n°2006/1/22/9.

Ils s'engagent dans une démarche de qualité et de mutualisation.

Ils bénéficient d'un contrat de travail.

Ils peuvent pratiquer plusieurs activités relevant ou non de l'agrément (en étant également dans la coopérative Avant-PREMIÈRES).

Ils profitent de la veille juridique, fiscale et sociale de la première coopérative d'activités et d'emploi® spécialisée en France.

Ils se prémunissent des temps partiels non souhaités et créent une activité durable.

Ils créent de la richesse solidaire sur tout le territoire.

**Coop Domi Ouest**

02 96 52 22 83

coopdomiouest@orange.fr

www.coopdomiouest.fr



**Témoignage** Jean-Marc EDET développe son projet de création d'entreprise au sein de Coop Domi Ouest et d'Avant-PREMIÈRES. Cette double appartenance lui permet d'atteindre ses objectifs de revenus et de développer une activité pérenne. Son crédo : le jardin et l'éducation à l'environnement.



## « L'envie de transmettre mon savoir-faire et ma passion »

### Quelles activités développes-tu, depuis deux ans, au sein des coopératives d'activités ?

Mon activité est assez diversifiée. Elle tourne essentiellement autour des jardins et de l'éducation à l'environnement, ma passion. Au sein d'Avant-PREMIÈRES, je développe l'animation et la création de jardins pédagogiques dans les écoles, les centres de loisirs, les maisons de retraites, les hôpitaux et les MJC. Je travaille aussi avec les collectivités pour promouvoir et mettre en œuvre des jardins partagés.

Au sein de Coop Domi Ouest, je propose mes services d'entretien de jardins aux particuliers avec des méthodes respectueuses de la nature. Je donne aussi des cours de jardinage écologique.

### Qu'est ce qui a guidé ton choix vers la coopérative d'activités ?

J'ai choisi de créer mon activité d'abord en étant entrepreneur salarié de coopérative d'activités et d'emploi® pour des raisons de mise en réseaux, pour l'accompagnement au niveau comptable et marketing et aussi pour le côté humain.

### Que t'apporte Coop Domi Ouest ?

Je développe en partie mon activité sur CDO, par conviction et également parce que j'ai senti qu'il y aurait une demande dans ce créneau. L'envie de transmettre mon savoir et ma passion. Cela me permet également de me diversifier car mon activité avec les jardins pédagogiques est très saisonnière. Sans CDO mon activité aurait de grands creux et les deux secteurs d'activités (services à la personne et animation) sont bien complémentaires. Le fait de travailler avec les particuliers me permet aussi de sensibiliser un autre public que je ne rencontre pas forcément sur mes animations. Et puis, il ya aussi une certaine Florence Le Goux (la gérante-ndlr), pour ne pas la citer, qui sait vous motiver lors des bilans réguliers. Enfin, je soulignerai l'importance de ne pas se sentir seul dans l'aventure de "monter son entreprise".

**Jean-Marc EDET, jardinier.**

02 96 74 65 07 - jm.edet@wanadoo.fr

www.jardinscreatifs.com

# Les envies de couleurs de Joëlle Presse

Joëlle a intégré Bâti-PREMIÈRES voilà quelques mois, comme peintre décoratrice. La concrétisation d'une ambition maintes fois contrecarrée.

**A**ccompagnée par la coopérative pour réaliser son projet, elle effectue des chantiers de peinture. « Je ne peux plus et je ne veux plus me donner de bonnes raisons de ne pas le faire ». Son aspiration, Joëlle la nourrit depuis le lycée. Faute de formations ouvertes aux femmes, elle est orientée vers la vente puis la gestion. Jusqu'au jour où elle prend connaissance d'une formation pilote en peinture décoration par Les Compagnons. Le CAP de peintre en bâtiment en poche sa sen-



sibilité au white spirit va l'empêcher d'exercer ce métier. Elle remise sa palette, retourne à la gestion avant de faire une pause d'une dizaine d'années avec ses enfants. « Mon besoin de créer s'est fait de plus en plus pressant et j'ai recherché un moyen de me mettre le pied à l'étrier. J'ai suivi le stage de créateur d'entreprise à l'AFPA, intégré un groupe de femmes créatrices animé par le CIDF et participé à la création de l'association Artisanas d'Armor, dont j'ai été la présidente pendant deux ans ». Mais, concilier création d'entreprise, spécialisation en haute décoration, organisation d'expositions pour les Artisanas et vie de famille s'est révélé difficile. A nouveau, elle est contrainte de ranger ses pinceaux. Cinq ans et un bilan de compétences plus tard, elle reprend des couleurs : « Il était évident et primordial que je me tourne vers la peinture ». Et c'est la rencontre avec la coopérative. « C'est pour moi une suite logique de mon implication dans la vie associative. J'y retrouve les mêmes fibres et elle correspond à mon idée du travail solidaire. Les échanges que je peux y avoir lèvent mes doutes et me confortent dans mon projet de créatrice. Le plus pour moi, dans mon projet d'entreprise de peinture, c'est d'y inclure les convictions écologiques que j'applique au quotidien et que je souhaite intégrer dans mon travail. Grâce à des fournisseurs 100% écologiques et même bio, je propose des produits sains, préservant l'environnement ; confortables à vivre et à travailler ».

*Mon besoin de créer s'est fait de plus en plus pressant et j'ai recherché un moyen de me mettre le pied à l'étrier*

**Joëlle PRESSE, peintre et décoratrice.**  
06 84 88 40 04 - joelle.presse@wanadoo.fr

## Entreprendre autrement avec Bâti-PREMIÈRES

Les porteurs de projet de création de leur activité dans le secteur du bâtiment peuvent être accompagnés par Bâti-PREMIÈRES.

Avec la coopérative :

- Ils vont se former au métier d'entrepreneur du bâtiment (Analyse des prix de revient, élaboration des devis, démarche commerciale, prévention des risques...).
- Ils bénéficient des assurances responsabilités civiles professionnelles et décennales.
- Ils créent une activité pérenne grâce à l'appui du conducteur de travaux.
- Ils travaillent en partenariat avec les autres entrepreneurs et co-traitent des chantiers.
- Ils sont salariés et entrepreneurs.

Bâti-PREMIÈRES • 02 96 52 19 69  
contact@bati-premieres.coop • www.bati-premieres.coop



## Les coopératives d'activités et d'emploi® du bâtiment : un accompagnement spécifique pour les femmes.

En partenariat avec la Délégation Régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité et avec le soutien de la FONDATION MACIF, les quatre coopératives d'activités dédiées au bâtiment "Bâti-Sittelle (56) - Elan Bâtitisseur (35) - Penn Ar Bât (29) et Bâti-PREMIÈRES (22)" s'engagent pour l'intégration des femmes dans ce secteur qui leur demeure très peu ouvert.

Comités de pilotage pour l'orientation et le suivi des entrepreneurs, outils spécifiques d'accompagnement, groupes de parole, sont au programme des CAE pour faciliter l'accès à l'entrepreneuriat de ces femmes. L'objectif des CAE bretonnes est, à terme, d'accompagner 20 % de femmes, alors qu'elles sont aujourd'hui moins de 2 % à œuvrer dans la production.

## AB Services, nouveau partenaire des coopératives.

Favoriser l'accès à du matériel et ainsi encourager les initiatives, voici l'objectif d'AB Services, association régionale de l'économie solidaire, nouveau partenaire des coopératives d'activités et d'emploi® des Côtes d'Armor. Lundi 8 juin, Jean-Yves Toulllec, Président de l'association et trois de ses membres, dont Jean-Marie Basset (technicien référent sur le secteur de Saint-Brieuc) ont signé une convention de partenariat avec Coopérer pour Entreprendre grand Ouest. "Coopérer pour Entreprendre Grand Ouest" regroupe 19 coopératives d'activités et d'emploi.



*Cet accord va permettre aux entrepreneurs, de louer du matériel (véhicules, matériels informatiques, kits marchés...) à des conditions avantageuses.*

Cet accord va permettre aux entrepreneurs qui souhaitent réduire les risques financiers et minimiser l'investissement au démarrage, de louer du matériel (véhicules, matériels informatiques, kits marchés...) à des conditions avantageuses. Déjà trois entrepreneurs ont contractualisé avec AB Services. Benjamin Gaullier, jardinier et David Penault, jardinier paysagiste ont tous les deux bénéficié d'un véhicule utilitaire. Angèle Cadiou, créatrice de vêtements, a obtenu la location d'un kit marché.

**02 98 02 41 60 – abs@ab-services.org – www.ab-services.org**

## Coopérative d'emploi... Les trois coups !

Lorsque le test de l'activité s'achève, les entrepreneurs salariés qui le souhaitent peuvent demander à devenir associés de la coopérative. Leur activité est alors comptablement et financièrement isolée du reste de celle des autres entrepreneurs. Devenus autonomes financièrement, ils ne bénéficient plus des financements publics pour leur accompagnement. Associés de la coopérative, ils participent à sa gestion. C'est avant tout la volonté de s'inscrire dans la démarche coopérative et les valeurs d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui guident leur décision.



Les premiers associés de la coopérative d'emploi intégreront leur nouveau statut à la prochaine assemblée générale qui entérinera leur demande.

Cette étape est importante dans la vie d'Avant-PREMIÈRES. Elle ouvre une nouvelle dimension à la Scop.

## Les coopératives en chiffres

En 2008, les coopératives d'activités et d'emploi® ont accompagné **122** porteurs de projet. **40** ont quitté la coopérative. **60%** d'entre eux pour créer leur entreprise ou retrouver un emploi.

## Le gérant de la coopérative du Calvados fait ses gammes à Avant-PREMIÈRES

Dans le cadre de l'essai des Coopératives d'activités en France, Coopérer pour Entreprendre Grand Ouest, l'Union régionale des SCOP, la CRES Basse Normandie ont porté ses les fonds baptismaux CREACOOP 14 basée à Caen. Ils ont confié à Avant-PREMIÈRES le travail de formation et d'accompagnement de la future équipe normande. Christian Richard, le gérant de CRÉACOOP 14, connaît maintenant parfaitement le fonctionnement d'une CAE... et la route Caen – Languueux !



Christian Richard, le gérant de CRÉACOOP 14

## Avant-PREMIÈRES, opérateur d'accompagnement labellisé.

Le 8 décembre dernier, Avant-PREMIÈRES a obtenu le label « opérateur d'accompagnement à la création d'entreprise » par l'Etat, dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise.

Conventionné pour trois ans, Avant-PREMIÈRES a le pouvoir, au titre du label, préparer à la création d'entreprise des entrepreneurs salariés de la coopérative, puis les suivre pendant trois ans dans le développement de leur propre structure. Ce dispositif rejoint les demandes d'entrepreneurs sortis de la coopérative et qui souhaite garder un lien étroit avec Avant-PREMIÈRES. Par ailleurs, le dispositif va permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'expertises externes.

